

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 29 SEPTEMBRE 1797.

Suite de Paris, du 22 Septembre.

Paris présente toujours le même tableau, tour-à-tour triste, riant, lugubre et frivole. Il rappelle ces caricatures angloises qui, d'un côté, représentent une figure angelique, et de l'autre, un squelette décharné.— Les rentiers pleurent, les agioteurs rient, les propriétaires se cachent, les banqueroutiers se montrent; on tripote l'argent, les billets, les femmes, le plaisir; mais dans ce cahos de craintes, d'espérances, de folies, de sottises, de brochures, de journaux, d'opéra barbares, de tragédies risibles, de comédies lamentables; à côté du ridicule, du vice et du crime, il s'élève quelquefois un morceau qui console les arts, un ouvrage qui honore l'esprit, une action qui caractérise la vertu.

Le Directoire a envoyé à tous les ministres et aux administrations une circulaire par laquelle il recommande une épuration générale des bureaux. On doit licencier tous ceux qui avant le 18 Fructidor avoient montré des sentimens favorables aux déportés; le nombre est considérable. La qualification habituelle et affectée de *Monsieur*, l'ommission de l'emploi du titre de *citoyen*, sont des signes de réprobation caractéristiques et suffisans. En conséquence de cet ordre, les bureaux de la guerre viennent de subir une nombreuse réforme.

Par un autre arrêté, le Directoire recommande expressément la surveillance des spectacles. Il rend les directeurs et acteurs responsables des pièces tendantes à corrompre l'esprit républicain.

Bien des gens regardent comme une espèce de banqueroute la disposition par laquelle les deux tiers des créances de l'Etat seront remboursées en papier. Les rentiers jettent les

hauts cris contre cette mesure, qui a déjà fait tomber les inscriptions de 15 livres à 9 livres. Comme le conseil des anciens n'a encore rejeté aucune des résolutions prises depuis le 4 par celui des 500, il n'y a presque pas à douter qu'il n'approuve aussi celle-ci, d'autant plus que son rejet entraineroit la chute du nouveau plan de finances adopté. L'impôt sur les journaux fait aussi crier les journalistes, qui regardent cette disposition comme la destruction de la presse. *Est-ce là ce que promettoit la journée du 18 Fructidor*, s'écrie douloureusement le rédacteur du *Journal des Hommes Libres*, qui ne trouve plus cette journée si merveilleuse depuis qu'il y perd au lieu d'y gagner.

On a de vives allarmes sur la situation du Midi; Marseille se trouve, dit-on, dans la crise la plus violente. Dans la commune de Montauban, les événemens du 18 Fructidor ont causé des mouvemens sérieux; un commissaire du Directoire a été tué à Cahors. Le département de la Dordogne est aussi livré au trouble et aux désordres. D'un autre côté, l'on assure qu'une nouvelle Vendée se prépare dans les départemens de l'ouest; si l'on en veut croire quelques journaux, il se fait depuis quelque tems des débarquemens d'hommes et d'armes sur les côtes de la ci-devant Bretagne; les chouans se mettent en mouvement et leurs généraux font des dispositions hostiles etc. etc.

Hier, on colportoit une feuille intitulée: *Liste des députés enrichis depuis la révolution, & leur commerce secret.*

On écrit d'Orléans, que la ci-devant duchesse de ce nom a traversé cette ville pour se rendre en Espagne, le 13. Malgré la précaution qu'elle avoit prise de faire disposer des chevaux au delà de la ville, pour ne pas s'y arrêter,

elle n'a pu se dérober aux témoignages d'intérêt que lui ont donné les habitans d'Orléans. Cette sensibilité à son sort l'a émue jusqu'aux larmes.

Merlin de Thionville, qui, par amendement ou par esprit de contre-poids, demanda à la séance législative la déportation d'Antonelle, de Félix Lepelletier, etc. est accusé d'une expédition un peu révolutionnaire. On lui reproche d'avoir enivré plusieurs militaires avec son excellent vin du Rhin, à un déjeuner de jambon de Mayence, et de les avoir, dans cet état hors de raison, fait conduire chez Lebois, auteur de *l'Ami du Peuple*, pour y faire insérer à coups de sabres, un certificat, non pas de probité, mais bien d'humanité. Le titre du journal de Lebois paroît l'avoir préservé d'une partie des ordres rigoureux dictés par Merlin, qui depuis est, dit-on, allé se consoler des pamphlétaires dans son hermitage du Calvaire. (*Annales*).

Mercier, toujours original, vient de faire insérer dans le *Journal de Paris*, un article intitulé *les Chèvres*. Il y réclame contre l'usage, adopté depuis quelque tems, de faire nourrir les enfans par des chèvres laitières, usage qui a étrangement multiplié dans la capitale le nombre de ces quadrupèdes domestiques. „On a observé, dit Mercier, que le lait de chèvre rend les enfans pétulans et capricieux. Les filles, sur-tout, en héritent une imagination déréglée ou excessivement changeante.....“ Au surplus, ajoute-t-il, comme nous sommes le peuple danseur par excellence, qu'on en parle dans toute l'Europe, que rien n'attédit ce goût profond, universel, de chaque jour, de chaque instant, il paroît conséquent que nos enfans soient tous buveurs de lait de chèvres, pour qu'ils dansent et sautent encore mieux que leurs pères, et qu'ils égalent ou surpassent même un jour la renommée de leurs ancêtres.

Des lettres de Turin en date du 9, donnent l'état suivant des forces militaires du Roi de Sardaigne. — *Infanterie nationale*: 12,716 hommes. — *Idem étrangère*: 6435. — *Idem provinciale*: 8580. — *Idem légère*: 1548. — *Artillerie*: 1520. — *Cavalerie de dragons*: 2862. — *Hors de ligne de combat*: 3529. — Total: 36,990 hommes. — La diminution sur l'ancien pied de paix établi avant la dernière guerre, est de 4233 hommes.

Conseil des 500. — Séance du 18.

Bailleul obtient la parole pour une motion d'ordre: Vous vous rappelez, dit-il, toutes les avances que le gouvernement fut obligé de faire pour pourvoir à l'approvisionnement de plusieurs grandes communes. Il prit des arrangemens

avec plusieurs compagnies, tant françoises qu'étrangères. Une grande partie ne fut pas remplie, et vous n'ignorez pas combien il est difficile de poursuivre un banquier à Berlin, un négociant à Hambourg, des Américains aux Etats-Unis. Pour vous donner une idée de l'importance de la question dont je vous occupe, je vous rappellerai que 60 à 80 bâtimens ont été conduits en Angleterre, sans que le gouvernement ait pu encore obtenir le moindre secours envers les comptables.

Bailleul termine en proposant le projet suivant: Le Directoire est autorisé à procéder à la liquidation des comptes des anciennes commissions ou agences de la République. Il sera pareillement procéder à la liquidation de tout ce qui peut être dû à la République.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission de comptabilité.

Un citoyen nommé Feron, acquéreur d'un domaine national provenant d'émigrés, se plaint d'avoir été déchu et privé de la récolte des fruits, en vertu d'un jugement du tribunal du Calvados, l'émigré étant rentré dans les biens sur une radiation provisoire. Le pétitionnaire réclame l'annihilation de ce jugement. — Renvoyé au Directoire.

Sur la motion de Portes, il est accordé à la veuve du général Marceau 2000 liv. de pension annuelle.

Séance du 19. — Ferrand-Vaillant, député de Loir et Cher, exclus du corps législatif par la loi du 19 Fructidor, se plaint d'un article inséré dans le journal des *Hommes Libres*. Le journaliste l'a accusé d'être, à Blois, placé à la tête d'une armée de révoltés. Ferrand-Vaillant dément ce fait, et demande la répression du délit de son calomniateur. — L'ordre du jour est adopté.

On lit une adresse, relative à la loi du 19 Fructidor, et signée par un militaire qui atteste avoir fait partie de la colonne de Mayence. Porté depuis sur la liste des émigrés, pendant qu'il servoit encore, il n'a encore pu obtenir que la radiation provisoire, il demande à n'être pas obligé de sortir de ce territoire.

Plusieurs membres appuyent cette exception; mais Jean-Debry en fait sentir le danger, dans les circonstances actuelles; il rappelle qu'on ne peut l'accuser de manquer de reconnaissance pour les défenseurs de la patrie; mais quelles preuves donne le pétitionnaire de ses services? des certificats? mais les royalistes en ont toujours plus que les républicains... Le Directoire seul peut connoître la vérité. — Jean-Debry demande que la pétition soit renvoyée par un message au Directoire. — Adopté.

Un membre, par motion d'ordre, propose de décréter que l'article 15 de la loi du 19 Fructidor n'est point applicable aux individus portés sur des listes d'émigrés par des administrations de départemens étrangers à leur domicile, & dont les biens n'ont pas été séquestrés.

Poulain-Grandpré: Il ne faut pas ouvrir en ce moment une discussion sur un point aussi important. Il n'est personne qui ignore combien on a abusé des exceptions apportées aux loix sur les émigrés. Je demande donc qu'il soit préalablement fait un message au Directoire à ce sujet. — Adopté.

Talot prend la parole pour une motion d'ordre. « Déjà, dit-il, la malveillance publique, & quelques journaux l'ont répété, que le Corps législatif alloit s'ajourner. Cette annonce a jeté la consternation dans l'ame de tous les citoyens, qui ont craint de voir s'établir le gouvernement militaire. Fort de votre opinion, je viens démentir cette nouvelle; j'avoue qu'il y a deux mois, j'avois conçu l'idée d'un s'ajournement: j'en parlai à quelques-uns de mes collègues, qui me dirent que c'étoit le rêve d'un homme de bien. Je desirois alors l'ajournement, parceque, d'après les élémens divers qui composoient le Corps législatif, il ne pouvoit exister, ni avec lui-même, ni avec le gouvernement. J'espérois que cette mesure calmeroit les passions, anéantiroit les haines & dissiperoit les préventions. Mais aujourd'hui que le 18 Fructidor a lui sur la France, que le Corps législatif & le Directoire sont en harmonie, que la liberté est sauvée, que les malveillans sont comprimés, que les Républicains triomphent, l'ajournement seroit, je ne dis pas une faute, ce seroit un crime impardonnable. Hétons nous de vivifier l'esprit public, de rendre les loix organiques de l'ordre social, de faire le code civil, le code criminel, le code militaire, le code forestier, le code d'instruction publique &c. Proposer de s'ajourner avant que ces objets ne soient terminés, c'est vous faire une proposition insultante.

Talot termine en demandant que le conseil déclare qu'il ne s'ajournera qu'à la paix générale.

Cette proposition excite des murmures. — Boulay pense que les conseils peuvent vaquer quelques jours par Décade & qu'il soit nommé une commission pour faire un rapport à ce sujet (Murmures). — Chénier combat l'une & l'autre idée, la première parceque quoiqu'on désire beaucoup la paix, elle peut n'être générale que dans deux & trois ans, & que le corps législatif ne peut s'ôter la faculté de s'ajourner; la seconde parceque le corps législatif ne peut dire à l'avance, je vaquerai tel & tel jour de chaque Décade; les circonstances seules peuvent le déterminer.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Gayrard, tendant à exclure les ex-nobles des fonctions publiques.

Choller propose que tous les ci-devant nobles soient tenus, dans un mois, de faire la déclaration suivante: „Je reconnais que la vertu est la seule noblesse. Toute autre distinction est un outrage à l'humanité.“

Le conseil passe à l'ordre du jour sur cette proposition.

Extrait d'une lettre particulière de Paris, du 22 Septembre.

On regardoit depuis un mois la paix avec l'Autriche comme certaine; l'on disoit même que le Directoire avoit déjà en mains le traité, et qu'il attendoit le 1er. Vendémiaire pour le publier, afin de donner ainsi à la nation les plus belles étrennes qu'elle pût souhaiter. L'on peut juger, d'après cette attente, quel a dû

être l'étonnement de tous les Parisiens, en l'ayant hier la proclamation qui ordonne à tous les militaires de rejoindre, et semble annoncer une reprise prochaine des hostilités. Il est impossible de se peindre la consternation que ce cruel événement a jetée dans l'ame de tous les bons citoyens, et dans les familles dont les enfans vont être obligés de courir de nouveau les hasards de la guerre. Les plus ardens républicains même en sont affectés. Tous se livrent aux plus tristes réflexions. Jamais stupeur pareille n'a régné dans Paris; on y murmure très hautement, et malgré la vigilance de la police, on voit des placards fort hardis affichés au coin des rues.

Quoique l'on fût moins assuré du succès des négociations avec l'Angleterre, le départ aussi subit qu'inprévu du lord Malmesbury n'a pas fait moins de sensation sur le public de Paris. L'on prétend que ce lord s'est décidé lui-même à rompre les conférences et à partir, en alléguant qu'il étoit impossible de traiter avec un gouvernement qui n'avoit aucune stabilité. D'autres disent que les nouveaux plénipotentiaires envoyés à Lille, ont signifié à ce ministre de s'éloigner, s'il ne vouloit signer sur l'heure les conditions de paix dont ils étoient chargés de la part du Directoire. Comme ce procédé ne s'accordoit point avec les instructions de lord Malmesbury, il n'a pas balancé à reprendre la route de Calais. En supposant que les négociations soient tout-à-fait rompues avec l'Angleterre, il est à présumer que le cabinet de Londres suivra la même marche que la première fois, et publiera ce qui s'est passé dans les conférences.

Dans ces circonstances critiques, et même déjà depuis le 18 Fructidor, il s'est manifesté une déplorable stagnation dans toutes les transactions commerciales. La plus grande partie des ateliers sont déserts; on a décommandé les ouvrages chez les selliers, chez les tapissiers, aux manufactures de glaces et de porcelaine. Dans les innombrables encans publics, autrefois surchargés d'acheteurs, on ne voit presque personne. Tout le monde cherche à vendre ses effets superflus, même nécessaires, pour se procurer de l'argent comptant; mais on a les plus grandes peines à réaliser. La moitié des spectacles sont fermés, les autres déserts. Tel est le véritable état de Paris.

Il n'y a que nos corsaires que cet événement favorise; leur nombre va encore augmenter, car presque tous ont fait de très belles prises qui enrichissent les armateurs. La Rochelle, Nantes, St. Malo, Dunkerque ont gagné des

Hommes immenses par la course sur les Anglois, mais particulièrement sur les Portugais.

On célèbre aujourd'hui la fondation de la République; malgré le plus beau temps du monde, la fête ne sera pas brillante, personne n'ayant le cœur satisfait.

Il est question de renvoyer dans la Belgique beaucoup de tableaux de Rubens qu'on en avoit enlevés avant la réunion.

Les inscriptions sont sans cours déterminé.

De Milan, le 19 Septembre.

Malgré l'ordre donné aux différentes divisions de l'armée d'Italie de se tenir prêtes à agir pour le 23 de ce mois, les nouvelles d'Udine font toujours espérer une paix prochaine. Les dernières proclamations de Buonaparte à ses troupes étoient uniquement relatives à la conspiration déjouée par le Directoire, et à la célébration de la fête du 1er. Vendémiaire; il n'y est nullement fait mention d'une reprise des hostilités. L'une de ces proclamations est adressée aux soldats et citoyens de la 8ème division militaire (département du Midi).

L'on mande de Gènes en date du 15, que les siefs impériaux de Bisagno, Polvecca, Fontanabuona & autres endroits, ont mis bas les armes & sont entièrement soumis. L'on a encore fusillé, le 12, plusieurs chefs des insurgés, entre autres un vieillard de 70 ans. Le général Buonaparte a écrit lui-même au gouvernement Génois de déployer la plus grande rigueur. — D'après un rapport sur l'état général des finances de la République Ligurienne (de Gènes), il conste que la dette nationale est de 144 millions.

De Vienne, le 22 Septembre.

Il est certain que M. le comte de Cobenzel est parti d'ici la nuit dernière, et qu'il a pris la route d'Udine. M. le général comte de Meerfeldt doit l'avoir devancé la veille; on le suppose porteur de la réponse de S. M. l'Empereur à l'ultimatum proposé par le Directoire. L'on croit que M. le comte de Cobenzel attendra à Grätz les nouvelles qui lui parviendront d'Udine, où les négociateurs se trouvent toujours réunis.

De Grätz, le 21 Septembre.

Suivant des lettres d'Udine, la suite du général Buonaparte est très nombreuse, et la dépense qu'il fait est vraiment royale. Il faut traverser trois antichambres pour arriver jusqu'à lui. Les domestiques sont dans la première, les officiers de maison dans la seconde, et la troisième est remplie d'aides-de-camp, d'adjudans et de galopins. Les chevaux de ses cinquante gardes du corps et ses chevaux de selle, sont toujours sellés. Il est impossible de s'imaginer, en voyant la pompe dictatoriale qui entoure ce général, qu'il ne soit pas des-

tiné à une dignité éclatante, et on croit toujours que le Directoire de France le placera à la tête de la République Cisalpine.

La désertion parmi les troupes Cisalpines est toujours très grande, & on compte au delà de 1800 hommes qui se sont rendus à nos avant-postes avec armes & bagages.

(*Mercur de Ratisbone.*)

Extrait d'une lettre de Cologne, du 24 Septembre.

Pour faire juger jusqu'à quel point les habitans de cette ville ont pris part à la cérémonie du 17, il ne sera pas inutile d'en rapporter quelques détails.

Un homme inconnu nommé Eberhard, présenta le 16 au magistrat une pétition dans laquelle il l'invitoit à assister à l'enlèvement de la tête de Julich (*) *acte par lequel, disoit-il, le peuple de Cologne vouloit faire connoître son indépendance, et qui devoit avoir lieu le lendemain.* Cette invitation fut accueillie comme elle devoit l'être.

Le 17, des ordres furent donnés de sonner toutes les cloches depuis une heure et demie jusqu'à 4 heures; il fut aussi enjoint aux enseignes des compagnies bourgeoises de déployer leurs drapeaux. Vers 2 heures, les meneurs s'assemblèrent sur la place d'armes. Voici en quoi consistoit le cortège: La marche s'ouvroit par six gendarmes à cheval, après eux une musique militaire, puis un peuplier traîné sur un chariot attelé de deux chevaux. Venoient ensuite deux individus qui portoient sur un brancart un coussin de velours rouge galonné, sur lequel étoit placé un laurier; à côté de ceux-ci marchoient quatre autres inconnus portant de petits drapeaux blancs et rouges. Venoient alors les meneurs, dont voici les noms: Broicher, barbier; Conrads, artiste; Wafferfall, procureur; Efferts, avocat; Nöthen, distillateur; Groscholz, Schlosser, Snorrenberg, Lizen, tailleur; Theissen, cordonnier; Lulsdorff et Hahn, deux bannis de la ville; Lulsdorff, tonnelier; Rhodius, cabaretier; Stockhausen, serrurier; Flugel, épinglier; et Sommer, secrétaire du commissaire-substitut. La marche étoit fermée par un détachement de grénadiers.

(*) Julich étoit un fabricant de rubans, qui sur la fin du dernier siècle, excita une rébellion dans cette ville, qui fut accompagnée de pillage & de meurtres. Il pouvoit ne pas avoir tort dans ses griefs envers le magistrat, & ce n'est pas pour cette raison qu'on lui fit son procès. Mais la cour impériale ayant nommé une commission pour examiner ces griefs, il ne voulut point reconnoître le chef de l'Empire, déchira les lettres impériales & força les commissaires impériaux à prendre la fuite. C'est ce qui fit porter contre lui une sentence, en vertu de laquelle il fut exécuté près de Muhlheim sur la rive droite du Rhin; sa maison fut rasée, & sur l'emplacement on éleva un poteau infamant au haut duquel étoit plantée une tête en fer, simulacre de celle du rébelle.